



COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

EN DATE DU 20 JANVIER 2020

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 20 janvier 2020

Dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

Mme Véronique AMMAR

M. Dante BASSINO

M. Paul BEAUSSILLON

M. Stéphane BRIBARD

Mme Alexandra CORDEBARD

Mme Hélène DUVERLY

Mme Élise FAJGELES

Mme Sybille FASSO

M. Rémi FERAUD

M. Bernard GAUDILLÈRE

M. Didier LE RESTE

Mme Déborah PAWLIK

M. Sylvain RAIFAUD

M. Emmanuel RYZ

M. Paul SIMONDON

Mme Dominique TOURTE

Mme Olga TROSTIANSKY

Mme Léa VASA

Le quorum est atteint

Excusés :

M. Laurent SCHOUTETEN a donné son pouvoir à Mme Déborah PAWLIK

Mme Anne SOUYRIS a donné son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD

SOMMAIRE

Contenu

Question de pré-conseil proposée par l'association « Vivre Gares du Nord & Est » sur l'implantation prochaine d'un fast-food KFC.....	5
Projet de délibération : MA1020201.....	13
Projet de délibération : MA1020202.....	13
Projet de délibération : 2020 DAC 387.....	13
Projet de délibération : 2020 DDCT 8.....	15
Projet de délibération : 2020 DDCT 9.....	17
Projet de délibération : MA1020203.....	19
Projet de délibération : 2020 DDCT 4.....	21
Projet de délibération : 2020 DFPE 30.....	21
Projet de délibération : 2020 DFPE 97.....	22
Projet de délibération : 2020 DAC 5.....	23
Projet de délibération : 2020 DAC 545.....	23
Projet de délibération : 2020 DASCO 6.....	24
Projet de délibération : 2020 DJS 72.....	26
Projet de délibération : 2020 DJS 40.....	26
Projet de délibération : 2020 DJS 60.....	27

La séance est ouverte à 18h45.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue à tous les présents au dernier Conseil d'arrondissement avant les élections municipales de mars 2020. L'ordre du jour, relativement court, reflète la nature technique de ce conseil de fin de mandature. C'est l'occasion pour les élus de siéger ensemble pour la dernière fois et pour elle de rappeler la mémoire de leur collègue Frédéric BOUSCARLE, élu à la Mairie du 10^e arrondissement en 2014 et décédé au printemps 2019.

Madame CORDEBARD tient à remercier les élus de la majorité pour le travail assidu qu'ils ont accompli à ses côtés, ainsi que les élus de l'opposition pour l'attention très suivie qu'ils ont porté sur l'ensemble des dossiers. Elle adresse un remerciement particulier à son prédécesseur, Rémi FERAUD, qui a été maire du 10^e arrondissement pendant neuf ans et auquel Mme CORDEBARD est fière d'avoir succédé. Elle exprime ensuite sa gratitude à Éric ALGRAIN, Paul SIMONDON, Hélène DUVERLY, Sybille FASSO et Paul BEAUSSILLON, avec lesquels elle a travaillé en étroite collaboration tout au long de sa mandature, ainsi qu'aux élus communistes, Didier LE RESTE, Dante BASSINO et Dominique TOURTE, et aux élus écologistes, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Emmanuel RYZ et Anne SOUYRIS, avec lesquels elle a travaillé efficacement sur un grand nombre de dossiers.

Un chaleureux remerciement va à la Direction générale des services de la mairie, qui a préparé l'ensemble des réunions du Conseil d'arrondissement, aux agents qui ont attendu les élus bien souvent jusqu'à une heure très tardive et, notamment, à toute l'équipe de Pierre SERGENT. Elle tient également à remercier pour leur travail attentif les personnes qui ont rédigé les comptes rendus des Conseils d'arrondissement, ainsi que les membres de son cabinet, qui l'ont aidée à les organiser et qui ont siégé derrière elle.

Mme CORDEBARD souligne que le travail municipal est un travail d'équipe. Elle remercie Stéphane BRIBARD, avec lequel elle a eu le plaisir de travailler sur de nombreux dossiers sensible.

Elle invite ensuite ses collègues à prendre la parole.

Mme PAWLIK précise que dans le conseil dit « technique » de fin de mandature, il n'est pas opportun de déposer des vœux et d'aborder des sujets importants, afin de ne pas gêner la suite des débats. Pour une fois dit-elle, elle « coupera ainsi ses élans » en limitant son temps de parole.

Mme PAWLIK tient tout d'abord à exprimer sa reconnaissance aux habitants du 10^e arrondissement, qui lui ont fait confiance en 2014 et lui ont donné la chance de se mettre à leur service pour mener son mandat avec cœur et énergie. Elle remercie également les équipes de la Mairie du 10^e, qui l'ont très bien accueillie et qui, au cours des six dernières années, ont multiplié leurs efforts en faveur des habitants de l'arrondissement.

Elle souhaite adresser quelques mots à tous ses collègues, avec lesquels elle a eu le plaisir de débattre, d'établir des échanges intellectuels fructueux et, avec certains d'entre eux, de créer des liens d'amitié. Surtout, elle souhaite exprimer sa gratitude à son équipe, qui l'a toujours soutenue et suivie, à Laurent SCHOUTETEN – qui se trouve actuellement en déplacement professionnel en Espagne – et à Véronique AMMAR, ainsi qu'à Cyril, Grégoire, William et Élodie pour le travail qu'ils ont effectué au service du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD remercie Mme PAWLIK. Elle adresse un remerciement particulier à Bernard GAUDILLÈRE, que l'émotion lui avait fait oublier lors de son propos introductif. Elle informe les élus, les équipes de la mairie et le public qu'ils sont tous cordialement invités à boire le verre de l'amitié dans son bureau à l'issue du conseil.

Elle propose ensuite de démarrer la séance et donne la parole à Pierre COULOGNER, président de l'association « Vivre Gares du Nord & Est », pour présenter la question de pré-conseil.

M. COULOGNER donne lecture du texte suivant :

Question de pré-conseil proposée par l'association « Vivre Gares du Nord & Est » sur l'implantation prochaine d'un fast-food KFC.

Madame la Maire,

Mesdames, messieurs les Adjointes,

Mesdames, messieurs, les Conseillers d'Arrondissement,

Nous savons que KFC s'installera à la place du Buffalo Grill situé 9 bd de Denain dès le premier trimestre 2020 ; il sera donc voisin du Burger King et du Mac Donald.

La liberté du commerce est une chose que nous respectons. L'équilibre des commerces de ce secteur de gare nécessite une attention particulière de la Mairie. D'autant que l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme prévoit un droit de préemption de la commune et nous précise :

« En vue de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité, les communes peuvent contrôler les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux sur leur territoire en délimitant un périmètre de sauvegarde.

Sont également concernés les échanges et les apports en société de fonds de commerce et de baux commerciaux.

Les personnes implantées dans cette zone qui souhaitent céder leur fonds ou leur bail ont l'obligation de remplir une déclaration de cession en quatre exemplaires (formulaire Cerfa 13644 disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr) dans laquelle sont notamment précisés le prix et les conditions de la cession.

Elle doit être envoyée au maire de la commune, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée en mairie contre récépissé.

Dans les deux mois suivant la réception de la déclaration préalable, la commune notifie au locataire :

- soit sa décision d'acquiescer aux prix et conditions indiqués dans ladite déclaration ;

- soit son offre d'acquisition, mais aux prix et conditions fixés par la juridiction compétente en matière d'expropriation (la commune doit dès lors saisir le tribunal de grande instance);
- soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption.

Le silence du titulaire du droit de préemption pendant deux mois vaut renonciation à l'exercice de son droit de préemption. En cas de renonciation, expresse ou tacite (silence), le locataire peut réaliser la vente aux prix et conditions contenus dans la déclaration préalable ».

De cela, nous vous posons deux questions, à savoir :

- **La Mairie met en avant le « Vivre mieux, vivre ensemble ». N'y a-t-il pas contradiction entre vos obligations citées par le texte de loi L. 213-2 du Code de l'urbanisme et l'implantation d'un KFC redoutée par les riverains et contraire à votre politique soucieuse de favoriser l'implantation et l'équilibrage des commerces traditionnels de bouche dans ce secteur de gare déjà malmené par ces fast-foods ?**

- **L'implantation de KFC sera malheureusement effective au 1^{er} trimestre 2020. Qu'envisagez-vous de faire pour réduire les nuisances qu'il générera devant et autour de son emprise sur les trottoirs des bd de Denain et Dunkerque, comme nous le subissons déjà le long du Burger King et du Mac Do de la rue de Dunkerque ?**

Notre volonté est de collaborer avec vous pour que ce quartier de la Gare du Nord incarne l'image d'un vivre-ensemble en harmonie avec tous, passants et riverains. C'est la raison de ce cri d'alarme unanime des riverains de ce quartier.

Madame la Maire, nous comptons sur vous et vous remercions par avance de répondre à ces deux questions. Nous n'omettrons pas de vous déposer la pétition dûment signée par l'ensemble des habitants et commerçants.

Restant à votre disposition

Pour ses membres et sympathisants

Son Président,

Pierre COULOGNER

Mme CORDEBARD remercie M. COULOGNER et demande aux élus s'ils souhaitent intervenir.

Mme AMMAR tient à réaffirmer sa volonté de soutenir les habitants, lorsqu'il s'agit de protéger leur qualité de vie. Malheureusement, la question de pré-conseil proposée par l'association « Vivre Gares du Nord & Est » lui a été envoyée par mail seulement le jour de la réunion du Conseil d'arrondissement, alors qu'elle était au travail, et Mme AMMAR n'a pas eu bénéficié d'un délai suffisant pour étudier davantage le dossier. Néanmoins, la mono-activité dans certains quartiers du 10^e arrondissement, en particulier les fast-foods dans le quartier de la Gare du Nord, est un sujet de préoccupation, qu'elle s'engage à suivre avec attention.

M. RAIFAUD remercie l'association « Vivre Gares du Nord & Est » et les riverains qui se sont mobilisés sur la question de l'implantation du KFC à la place du Buffalo Grill. Il convient avec eux que le nombre des fast-foods a trop fortement augmenté dans le secteur situé entre le boulevard de Denain et le parvis de la Gare du Nord. La valorisation des circuits courts, de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat local et de la culture, ainsi que l'implantation d'autres types de commerces à la place des grandes chaînes américaines de restauration rapide, pourraient donner une autre image du quartier. Le droit de préemption des baux commerciaux, qui est maintenant une faculté de la Ville, pourrait être utilisé pour élaborer une stratégie sur ce type de problématiques.

La Ville de Paris n'a pas les moyens pour racheter systématiquement l'ensemble des baux commerciaux. Le futur emplacement du KFC se trouve cependant dans un quartier prioritaire de revitalisation, qui constitue également une des principales portes d'entrée à la capitale, si bien que la Ville aurait pu exercer une action volontariste. M. RAIFAUD soutient la proposition de l'association « Vivre les Gares du

Nord & Est » et regrette que des discussions n'aient pas été menées avec les habitants au moment où le droit de préemption du bail commercial aurait pu être mis en œuvre.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Mme PAWLIK.

Mme PAWLIK est d'accord avec M. RAIFAUD sur le fait que les élus auraient pu discuter d'un grand nombre de sujets avec les habitants de l'arrondissement lors des réunions du Conseil. Elle remercie à son tour le Président de l'association « Vivre les Gares du Nord & Est » pour sa question, mais, pour elle, la véritable question à se poser aujourd'hui est celle de la physionomie globale du quartier. Paris se vide de ses habitants, ainsi que de ses commerces de proximité. Le quartier de la Gare du Nord aurait pu se passer d'un énième fast-food, d'autant que ce type de commerce entraîne des nuisances, comme les papiers gras jetés sur la voie publique et les prospectus distribués à proximité. Quel visage veut-on donner au quartier et quels moyens il faut mettre en œuvre pour enclencher une certaine dynamique ? Chaque année, à l'occasion du bilan annuel sur la SEMAEST, le constat reste identique: il est nécessaire d'être extrêmement rapide et proactif pour faire en sorte que, lorsqu'un espace se libère, un commerce de proximité puisse s'y implanter. Le quartier a besoin de boulangeries, de boucheries et de commerces de fruits et légumes, et non pas de chaînes de fast-food, dont le nombre est déjà trop important.

Mme CORDEBARD la remercie et passe la parole à Mme DUVERLY.

Mme DUVERLY tient à rappeler que la Ville est obligée d'agir dans un certain cadre juridique et que, même si la mairie avait été informée du transfert de fonds relatif au KFC, elle n'aurait pas pu intervenir, car le droit de préemption des baux commerciaux n'avait pas encore été institué à Paris. Dans le courrier qu'elle avait adressé à l'association « Vivre les Gares du Nord & Est », Mme DUVERLY expliquait que la mairie n'est pas au courant de toutes les cessions de fonds de commerce qui ont lieu sur son territoire. Lorsqu'ils s'installent dans l'arrondissement, certains commerçants demandent à la mairie de les aider en leur fournissant des données socio-économiques sur le quartier ou en les informant sur les projets en cours. D'autres commerçants ne demandent aucun type d'aide, mais ils invitent les élus à voir les travaux qu'ils sont en train de réaliser avant l'inauguration. D'autres encore

n'ont aucun contact avec la mairie, car ils n'en éprouvent pas le besoin et n'en ont pas l'obligation. Dans ce cas de figure, ni le vendeur ni l'acheteur ne met au courant la mairie de ses intentions. À l'instar de l'association « Vivre les Gares du Nord & Est », Mme DUVERLY ne peut que déplorer cette situation et espérer qu'après les élections municipales, le prochain conseil municipal pourra traiter ce type de problème dans un cadre juridique approprié.

Un certain nombre d'avancées ont néanmoins été réalisées au cours de l'actuelle mandature. L'un des fleurons de l'action de la mairie dans le domaine des commerces de bouche est le marché Saint-Quentin. En 2008, ce marché présentait un grand nombre de stands vacants, alors qu'aujourd'hui les stands vacants ne sont qu'un ou deux, ce qui est bien normal car chaque départ de commerçant est suivi d'un temps de vacance qui peut durer quelques semaines ou quelques mois avant qu'un repreneur agréé ne soit trouvé. Le marché Saint-Quentin satisfait désormais les attentes de la population en matière de qualité alimentaire, grâce aussi à la présence de quelques commerces bio (fruits et légumes, boulangerie et boucherie). La mairie est très attentive à la qualité des produits commercialisés ; en revanche, elle ne peut pas intervenir pour réguler les prix, qui sont déterminés par la clientèle et la loi de l'offre et de la demande.

Mme DUVERLY tient enfin à préciser que la SEMAEST n'a pas pu préempter beaucoup de murs commerciaux dans le secteur Vital'Quartier qui s'étend entre les deux gares, à l'exception de quelques commerces situés dans la rue Dunkerque et dans la rue de Maubeuge. La nouvelle équipe en charge devra suivre de très près l'évolution commerciale dans ce secteur.

Mme CORDEBARD la remercie et passe la parole à M. LE RESTE.

M. LE RESTE souhaite reprendre la formule employée par Mme PAWLIK et souligner la nécessité de prendre en compte la « physionomie globale du quartier ». Un quartier où les fast-foods – Mac Donald's, Burger King, Starbucks – sont déjà trop nombreux. D'autant que, très souvent, ces multinationales sont les champions de l'optimisation et de l'évasion fiscale et ne paient pas ou paient trop peu d'impôts en France. M. LE RESTE convient que ce genre de situation nuit à l'implantation des commerces indépendants de proximité qu'il faudrait, bien contraire, favoriser à la place des chaînes de fast-foods.

Depuis des années, les élus communistes portent l'enjeu de la préemption des baux commerciaux. Tout récemment, ils ont encore interpellé sur cette question le premier maire adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, qui s'est dit d'accord avec eux. Comme l'a souligné Mme DUVERLY, il faudrait cependant avancer sur ce dossier, afin que la SEMAEST soit mandatée et dispose des moyens pour préempter. À en croire le retour du premier maire adjoint, il ne reste aujourd'hui qu'à définir les périmètres, en lien avec les conseils de quartier et les associations.

M. LE RESTE s'unit à l'association « Vivre les Gares du Nord & Est » pour dénoncer l'implantation de la chaîne de restauration rapide américaine KFC, mais il dénonce également le centre commercial prévu par le projet de la Gare du Nord 2024. Si ce projet se réalise, il aura des impacts sur les commerces de proximité indépendants situés aux environs de la gare, et peut-être même sur ceux situés au-delà.

Mme CORDEBARD tient à préciser que, quelques mois plus tôt, sous l'impulsion de plusieurs groupes politiques, dont le groupe communiste, et des maires du 10^e et 18^e arrondissement, le Conseil de Paris a adopté la préemption des baux commerciaux. Leurs quartiers populaires en ont absolument besoin. Là où les murs à vendre étaient peu nombreux, la Ville n'a pas pu exercer une action correctrice efficace contre le mono-commerce et en faveur de la réimplantation des commerces de proximité. Mme CORDEBARD tient néanmoins à rappeler que la régulation du commerce est avant tout soumise au droit privé. Comme à l'heure actuelle aucun dispositif ne permet de le savoir, la mairie ignore si, dans le cas dénoncé par l'association « Vivre les Gares du Nord & Est », il s'agit d'une vente de bail ou simplement d'un changement de franchise de la part de celui qui exploitait le Buffalo Grill.

À titre personnel, Mme CORDEBARD a plaidé pour que le dispositif SEMAEST puisse profiter en particulier aux quartiers de Strasbourg et de Château d'Eau, au secteur des deux gares, aux quartiers de La Chapelle, de Sainte-Marthe et à celui autour de Barbès. Pour ce qui concerne le problème des nuisances engendrées par les fast-foods, la génération de déchets supplémentaires est effectivement à craindre. À l'instar de l'association « Vivre les Gares du Nord & Est », Mme CORDEBARD aurait préféré qu'un autre type de commerce s'installe à la place du Buffalo Grill. Chaque jour, la Gare du Nord et ses usagers génèrent déjà une montagne de déchets, qui, malgré les efforts de la mairie et de la SNCF, ne sont pas

faciles à collecter dans de bonnes conditions. Dans le quartier de la Gare du Nord, comme dans les autres quartiers de l'arrondissement, la brigade de lutte contre les incivilités – qui deviendra bientôt, peut-être, une police municipale – doit pouvoir contrôler les usages et les comportements de telle ou telle enseigne.

Le moment n'est pas opportun pour relancer la discussion sur l'avenir de la Gare du Nord. C'est un sujet parfait pour le débat démocratique qui précède les élections municipales et les élus auront l'occasion de le traiter de manière exhaustive dans d'autres circonstances au cours des semaines à venir. Mme CORDEBARD souhaite simplement rappeler que la majorité a défendu ardemment l'installation des commerces de proximité dans l'arrondissement, comme le témoigne la réussite du marché Saint-Quentin. La rue Dunkerque a également commencé à changer de visage avec la réimplantation de commerces qualitatifs. Beaucoup d'énergies ont été dépensées pour gagner du terrain au bénéfice des commerces de proximité. Mme CORDEBARD invite ensuite M. COULOGNER à prendre la parole pour réagir aux interventions des élus.

M. COULOGNER demande s'il ne serait pas possible que les commerçants soient au moins obligés de communiquer à la mairie tout transfert de leur fonds de commerce. Dans le cas du KFC, il s'agit bien d'une cession de bail, dont la Mairie du 10^e arrondissement aurait dû être informée. Qui plus est, la surface qui sera occupée par le fast-food est très importante, s'étendant sur l'angle du boulevard de Denain et de la rue de Dunkerque. Si la mairie était systématiquement informée de toute cession de bail, elle pourrait éventuellement réagir dans le cas où le nouveau commerce ne s'inscrirait pas dans sa politique d'implantation commerciale traditionnelle.

Il faut également tenir compte du fait que la présence du fast-food KFC nuira à la configuration urbanistique et architecturale de la Gare du Nord, ainsi qu'à la perspective du boulevard de Denain. La consommation sur place entraînera des nuisances sonores et des salissures sur la voie publique, comme il advient déjà avec le Mac Donald et, en moindre mesure, avec le Burger King.

Mme CORDEBARD remercie M. COULOGNER et propose d'entamer l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA1020201

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Avant de proposer la désignation de Mme Léa VASA comme secrétaire de séance, **Mme CORDEBARD** informe les élus que M. SCHOUTETEN a accordé son pouvoir à Mme PAWLIK et Mme SOUYRIS à Sylvain RAIFAUD.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil de la séance du 25 novembre 2019.

Projet de délibération : MA1020202

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal du conseil de la séance du 25 novembre 2019.

Le procès-verbal du conseil de la séance du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Objet : Subvention (50 000 euros) à cinq associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 ou 2019.

Projet de délibération : 2020 DAC 387

Rapporteure : Sybille FASSO

Mme FASSO informe les élus que les cinq associations concernées par la délibération sont les suivantes :

- les Amis de la Commune de Paris 1871 ;
- les Amis du Musée des sapeurs-pompiers de Paris ;
- les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier) ;
- les Amis des Passages des Vignobles (Républicains espagnols réfugiés à Paris) ;
- la Mémoire des Résistants Juifs de la MOI (MRJ-MOI).

La délibération concerne plus particulièrement l'association de la Mémoire des Résistants Juifs de la MOI, située au 14 rue de Paradis dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de voter une subvention d'équipement de 12 600 euros au titre de 2020, pour la mise en place d'un espace virtuel destiné à restituer et transmettre l'histoire et la mémoire de l'action des immigrés pendant la Seconde Guerre mondiale. L'association se propose de créer ce musée virtuel car, à l'heure actuelle, il n'existe aucun espace qui soit spécifiquement consacré au rôle de l'immigration juive d'Europe centrale dans la Résistance française sous l'occupation nazie. Seront exposés au public des documents de toute nature se rapportant à l'histoire de cette résistance, qui regroupait des combattants de l'ombre de toute origine, juifs et non juifs, et notamment des travailleurs immigrés venus d'Allemagne, d'Italie, d'Arménie, d'Espagne et de Yougoslavie.

Pour mémoire, Mme FASSO tient à rappeler que les subventions déjà attribuées à l'association de la MOI pour le démarrage du musée virtuel ont été de 4 000 euros entre 2015 et 2017, 14 000 euros en 2018 et 12 600 euros en 2019.

Mme CORDEBARD remercie Mme FASSO et donne la parole à Mme AMMAR.

Mme AMMAR estime que la délibération présentée par Mme FASSO est intéressante et précise que, de façon générale, elle n'a pas l'intention de s'opposer à aucune des délibérations « techniques » qui seront présentées au cours de la séance. En revanche, elle exprime le souhait que, lors de la prochaine mandature, toutes les subventions puissent être « mises à plat », comme c'est le cas pour celles qui passent à la Région, afin de garder seulement les délibérations qui sont réellement utiles aux Parisiens et qui respectent les valeurs de la République.

Mme CORDEBARD remercie Mme AMMAR et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Appel à projet politique de la Ville – Subventions au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de la jeunesse et des affaires scolaires (50 800 euros) à seize associations.

Projet de délibération : 2020 DDCT 8

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE explique qu'il s'agit de voter des reconductions pour des projets déjà financés les années précédentes, qui concernent six associations œuvrant dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement :

- l'association Andes Diffusion, pour l'organisation de l'édition 2020 de la Fête de MAI (Musiques et Arts Interculturels), qui se tiendra le week-end du 23 et 24 juin prochain, avec une subvention de 2 500 euros ;
- l'association Le CAMRES, pour l'organisation de temps de convivialité en direction des plus précaires à l'occasion du petit-déjeuner, deux fois par semaine, avec une subvention de 1 500 euros ;
- l'association Colombbus, qui travaille à la réduction de la fracture numérique en proposant des permanences dans son local du 3 passage du Buisson Saint-Louis les mercredis après-midi, ainsi que des interventions chez différents partenaires et, notamment, les centres sociaux, avec une subvention de 1 500 euros ;
- la Compagnie Avril Enchanté, qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle à travers la pratique artistique et le théâtre. Pour les différents temps d'échange organisés par l'association, une subvention de 5 500 euros est proposée.
- pour l'association Ensemble Nous Sommes le 10^e, est prévue comme chaque année une subvention de 2 500 euros permettant, entre autres, l'organisation de rencontres interculturelles ;
- la dernière association concernée est Les Quatre Horizons. Un hommage a été rendu à son ancienne présidente, Mme Kheira DEFFANE, décédée en mai 2019. Les bénévoles et la famille de Kheira souhaitent poursuivre le travail mené par l'association depuis de nombreuses années dans le quartier Sainte-Marthe. Pour les accompagner dans leur démarche est prévue une subvention de 6 500 euros pour l'année 2020, qui permettra la réalisation des traditionnelles fêtes du quartier Sainte-Marthe et des

ateliers en direction des jeunes. Mme Kheira DEFFANE avait ouvert spontanément les locaux de l'association après les attentats du 13 novembre 2015, afin de permettre aux habitants du quartier de discuter ensemble et de surmonter le traumatisme collectif. Ce type de partenariat fondé sur la confiance et le sens commun des responsabilités vis-à-vis d'un territoire et de ses habitants mérite d'être salué et soutenu.

Mme CORDEBARD remercie M. LE RESTE et donne la parole à Mme PAWLIK.

Mme PAWLIK souhaite profiter de cette délibération concernant, entre autres, l'association Les Quatre Horizons qui œuvre dans le quartier Sainte-Marthe, pour demander un point d'information sur l'état des discussions engagées avec le bailleur de l'îlot, dans le but de préserver l'art et l'artisanat de ce quartier populaire. Elle rappelle qu'une question de pré-conseil présentée par l'association OCBaux, ainsi qu'un vœu déposé par la majorité municipale avaient porté sur ce sujet lors de l'avant-dernier Conseil d'arrondissement.

Avant de lui répondre, **Mme CORDEBARD** passe la parole à M. BRIBARD.

M. BRIBARD se félicite pour cette délibération, qu'il est prêt à voter avec enthousiasme. Quelques semaines plus tôt, il a eu l'occasion d'entendre des polémiques sur une association bien connue du 10^e arrondissement, qui favorise l'engagement solidaire pour les personnes originaires de Turquie, et d'entendre parler de faire « table rase » du milieu associatif. M. BRIBARD s'estime chanceux d'avoir exercé son mandat pendant onze ans avec des maires tels que Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO, qui ont dynamisé le milieu associatif de Paris, éclairci son système de financement et permis de continuer à bénéficier de l'énorme richesse représentée par les associations, en particulier dans le 10^e arrondissement. M. BRIBARD a également une pensée très forte pour Kheira DEFFANE et l'association Les Quatre Horizons, ainsi que pour les centres sociaux comme AIRES 10 qui œuvrent dans le quartier de Belleville.

Il tient à faire savoir à Mme CORDEBARD et à M. FERAUD que l'une des plus grandes fiertés du 10^e arrondissement est d'avoir eu des maires proches de leurs concitoyens et de tous les acteurs impliqués sur le territoire. Tout au long de leur mandature, dans le cadre des quartiers Politique de la Ville comme dans le cadre associatif, Mme CORDEBARD et M. FERAUD ont œuvré aux côtés des habitants pour exercer la dynamique démocratique. C'est justement grâce à ce dynamisme

qu'en 1995 ils ont eu la chance de conquérir le 10^e arrondissement, en travaillant toujours en collaboration étroite avec les personnes qui sont sur le terrain, qui s'engagent à aider leur prochain et à créer des liens fraternels de solidarité. Pour sa dernière prise de parole, M. BRIBARD tient à féliciter les habitants du 10^e arrondissement pour leurs actions.

Mme CORDEBARD remercie à son tour M. BRIBARD pour le travail important qu'il a accompli à côté des associations de l'arrondissement, en particulier de celles spécialisées dans la Prévention des Risques.

Pour répondre à Mme PAWLIK, Mme CORDEBARD souhaite souligner que les élus de la majorité se sont mobilisés aux côtés des habitants du quartier Sainte-Marthe, et notamment de ses artistes et artisans, afin d'établir un rapport de force et empêcher que la spéculation immobilière change complètement la nature du quartier, et cela après que des millions d'investissement public ont permis de le sauvegarder. Sur ce dossier, les élus ont intérêt à s'unir et à additionner leurs forces. Mme CORDEBARD propose ensuite de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions de fonctionnement (285 150 euros) à 90 associations pour le financement de 100 projets (Appel à projets Politique de la Ville – 1^{ère} enveloppe) et deux subventions d'investissement (26 000 euros)

Projet de délibération : 2020 DDCT 9

Rapporteur : Didier LE RESTE

Avant d'aborder le sujet de la délibération, **M. LE RESTE** tient à présenter, comme il le fait depuis des années, le bilan des financements attribués aux associations en 2019 dans le cadre de la Politique de la Ville.

La présentation détaillée du bilan sur papier est distribuée aux élus.

Le montant global des subventions est de 407 137 euros, soit une baisse par rapport à l'année 2018, dont le montant global des subventions était de 460 797 euros. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2018 le niveau des dépenses

d'investissement avait été plus élevé que d'ordinaire, en raison de la mise en œuvre d'un projet au budget participatif sur l'amélioration des locaux pour les associations des quartiers populaires. La réduction globale enregistrée en 2019 n'est donc pas préoccupante et correspond à peu près au montant global de l'année 2017, qui était de 411 415 euros.

Cela montre bien, malgré la baisse des subventions de l'État et de la Région en direction des quartiers populaires, que la Ville de Paris a su maintenir un niveau d'engagement élevé, voire en augmentation par rapport aux débuts du mandat. Pour comparaison, en 2014 le montant global pour le 10^e arrondissement était de 374 686 euros. Cela montre également que le travail partenarial et d'accompagnement porte ses fruits, puisque les associations – qu'elles soient implantées de manière pérenne dans l'arrondissement ou qu'elles souhaitent simplement y développer des projets – proposent des actions qui sont jugées dignes d'intérêt et méritent d'être soutenues financièrement.

M. LE RESTE profite de l'occasion pour remercier les services de la mission Politique de la Ville, et particulièrement les différents agents qui ont œuvré tout au long du mandat au sein de l'équipe de développement local du 10^e arrondissement.

Pour ce qui est de la première enveloppe, qui constitue l'objet de la délibération, huit associations du 10^e arrondissement sont concernées :

- l'association À Toi Théâtre, pour le projet « Village zéro déchet », avec une subvention de 1 000 euros, et pour le projet « Hall sweet hall » d'amélioration du cadre de vie et de travail au sein du parc social de la Grange-aux-Belles, avec une subvention de 3 000 euros ;
- l'association Colombbus, pour le projet « Les mercredis numériques », avec une subvention de 1 000 euros ;
- le Centre d'animation du CRL 10 et son espace d'accueil « Les petits poètes », favorisant le lien parent-enfant, avec une subvention de 3 000 euros, destinée à permettre la poursuite d'une activité qui rencontre un franc succès et qui répond à un réel besoin dans le quartier ;
- l'association Espace Universel, qui a connu en 2019 des difficultés importantes avec la fin des dispositifs d'adultes relais, mais qui est en train de rebondir grâce à une nouvelle génération de bénévoles. La délibération prévoit le financement de l'action d'accompagnement social des familles à hauteur de 1 500 euros et des ateliers de socialisation linguistique à hauteur de 1 000 euros ;

- l'association Français Langue d'Accueil fait partie des acteurs incontournables de l'arrondissement en matière d'apprentissage du français et d'intégration. Le travail mené par cette association est indispensable, aussi bien pour le nombre de bénéficiaires que pour la qualité du contenu pédagogique et de l'accueil proposé. Une subvention de 2 000 euros est destinée à soutenir son action pour favoriser l'apprentissage de la langue française et l'insertion sociale et culturelle.
- l'association L'Aire À Mots, pour ses ateliers sociolinguistiques, avec une subvention de 1 000 euros ;
- l'association Louise Rosier Kids, dont les projets de stage, proposés pour la première fois en 2019, ont rencontré un grand succès. Pour permettre aux enfants suivis dans le cadre de la réussite éducative de continuer à bénéficier de moments d'éducation au bien-manger pendant les vacances scolaires, est prévue une subvention de 4 000 euros ;
- en lien avec la volonté d'occupation positive de l'espace public et de développement de moments de convivialité et de loisirs pour grands et petits, l'association Strata'j'm poursuit son activité « Mettez du jeu dans votre quartier ». La subvention qui leur est destinée est de 2 000 euros.

Mme CORDEBARD remercie M. LE RESTE et, en absence de questions et remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Demande d'autorisation de signature avec l'association « Emmaüs solidarité », la convention mettant à leur disposition une parcelle de terrain située au sein du square Saint- Laurent, au 68 boulevard de Magenta (10^e), pour un usage de jardin partagé.

Projet de délibération : MA1020203

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD explique que la délibération propose de prolonger pour une durée de six ans l'action d'Emmaüs Solidarité dans le jardin Saint-Laurent, situé entre le boulevard de Magenta et la rue du Faubourg Saint-Martin. Ce jardin fonctionne remarquablement bien depuis qu'en 2011 Emmaüs contribue quotidiennement à son entretien avec l'aide de personnes sans domicile fixe. L'usage de cet espace

permettra de renforcer le dispositif « Premières heures » et de donner aux publics en insertion une forme de contrat de travail avec Emmaüs, pour l'apprentissage du travail de la terre et du bois, du rapport au temps et du partage de l'expérience de groupe. Emmaüs prévoit également de mettre en place un planning d'ateliers de jardinage, de bricolage et de peinture, afin d'améliorer la lisibilité des activités et de permettre d'associer plus étroitement les riverains au travail que les éducateurs d'Emmaüs et les publics en insertion accomplissent déjà. Tous ensemble, ils feront en sorte que le jardin Saint-Laurent continue à être le petit miracle urbain que tout le monde apprécie.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et donne la parole à Mme PAWLIK.

Mme PAWLIK a remarqué que la délibération prévoit la présence de cinq salariés, pour permettre notamment une meilleure interaction avec les riverains et un investissement plus important de leur part. Elle a eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que les habitants du quartier ne sont pas véritablement au courant de la vocation solidaire du jardin. La Mairie du 10^e arrondissement pourrait favoriser l'information autour du projet, car elle dispose de moyens de communication multiples pour toucher les riverains. Mme PAWLIK demande à M. RAIFAUD si des actions particulières ont été prévues à cet effet.

M. RAIFAUD répond qu'il s'agit d'un enjeu important, sur lequel ont porté toutes les discussions qu'il a eues avec Emmaüs solidarité depuis le début de son mandat. Avant qu'Emmaüs ne reprenne la gestion de l'intégralité du jardin, certaines de ses parties étaient gérées par une association qui y exerçait un nombre réduit d'activités. Emmaüs a maintenant affiché sa volonté d'organiser des plannings et de donner une lisibilité accrue de ses activités. Une fois que cette lisibilité sera assurée, il sera possible de faire connaître les activités du jardin dans le quartier et d'attirer un nombre plus important de riverains. C'est tout l'enjeu des mois à venir.

Mme CORDEBARD se félicite de pouvoir continuer à collaborer avec Emmaüs solidarité et d'améliorer le projet du jardin Saint-Laurent. Elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (104 350 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, des familles et de la lutte contre les exclusions à 16 associations.

Projet de délibération : 2020 DDCT 4

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD informe les élus que la délibération propose d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Quartier Partagé, qui accomplit un travail remarquable dans l'ouest du 10^e arrondissement pour soutenir l'entraide en faveur des populations démunies et mettre du lien entre les différents publics qui habitent dans ce secteur. Quartier Partagé organise des événements festifs avec les riverains et les personnes sans domicile fixe, dans une démarche d'accueil et de générosité. Le président de l'association a élaboré une théorie de micro-bénévolat qui est absolument passionnante et qui déjà porte ses fruits. Quartier Partagé est soutenu par un très grand nombre d'associations du quartier et les 2 000 euros de la subvention sont une somme tout à fait modique par rapport au travail extrêmement important réalisé par l'association.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD et, en absence de questions et remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (190 000 euros) et avenants avec Réseau Mom'Artre / Parrains par Mille / Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour leurs actions de soutien à la parentalité (9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

Projet de délibération : 2020 DFPE 30

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE explique que la délibération concerne trois associations qui mènent de multiples actions en direction des familles. Les trois projets soutenus visent à les aider en accueillant les enfants autour d'activités culturelles et sportives et de soutien scolaire entre 16h30 et 20 heures. Pour le 10^e arrondissement, l'association Saint-Vincent-de-Paul propose un accompagnement pour les jeunes de 6 à 16 ans à partir de la sortie de l'école et jusqu'à 19 heures. Elle propose également un accueil pour les parents et les grands-parents, ainsi que des activités les mercredis après-midi durant les congés et des séjours. En 2019, l'association a accueilli 340 familles, dont 468 enfants. La délibération prévoit de voter une subvention globale

de 180 000 euros, dont 14 000 euros sont destinés à l'association Saint-Vincent-de-Paul en reconduction de la subvention de l'année 2019.

Mme CORDEBARD remercie Mme TOURTE et, en absence de questions et remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers RAM-RAP.

Projet de délibération : 2020 DFPE 97

Rapporteur : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle qu'en 2018 le Conseil de Paris a adopté un plan de soutien à l'accueil individuel. Vingt-cinq actions ont été fixées, afin d'améliorer l'information des familles sur ce sujet, de renforcer la qualité de l'accueil proposé aux enfants et de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande. C'est dans ce cadre qu'il a été jugé nécessaire de mettre en place un réseau relais assistantes maternelles et un relais auxiliaires parentales, qui a été appelé le « RAM-RAP ». Les RAM et les RAP sont des espaces ouverts aux professionnels de l'accueil individuel, accompagnés des enfants qui leur sont confiés, dans l'objectif de leur permettre de se former, d'échanger des informations, de rompre leur isolement et de bénéficier des temps d'accueil collectif pour les enfants.

Dans le 10^e arrondissement, deux RAM-RAP associatives, animées par les Œuvres de la Croix Saint-Simon et l'Association Crescendo, accueillent les auxiliaires parentales et les enfants, l'une au Pari's des Faubourgs et en mairie, l'autre à l'Espace les Petits Poètes. Il est proposé d'autoriser à signer les avenants 2020 aux conventions et d'attribuer une subvention globale de 835 092 euros, dont 363 725 euros pour les œuvres de la Croix Saint-Simon et 71 237 euros à l'Association Crescendo.

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Signature d'avenants à conventions d'équipement avec le Théâtre de la Michodière et le Théâtre de la Renaissance (2^e et 10^e).

Projet de délibération : 2020 DAC 5

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que cette délibération très technique vise à permettre la prolongation de la convention d'équipement avec le Théâtre de la Renaissance, situé au 20 boulevard Saint-Martin (10^e) et doté de 650 places, pour un montant de 21 958 euros. En juillet 2018, le Conseil de Paris avait approuvé la convention d'équipement avec la SAS La Française de Théâtre pour la réalisation de travaux d'accessibilité et de sécurité incendie au Théâtre de la Renaissance. Des crédits avaient été engagés, à hauteur de 21 958 euros, pour financer cette opération, que le théâtre n'a pas pu réaliser. En effet, les travaux prévus dans un délai imparti par la convention ont dû être interrompus à cause de la faillite d'une des entreprises engagées dans le projet. Cela a entraîné un décalage du calendrier des travaux, sous la contrainte de la programmation des spectacles.

La délibération propose de prolonger d'un an la convention d'équipement, afin de permettre au Théâtre de la Renaissance de réaliser les travaux déjà votés et engagés, à hauteur de 21 958 euros, la nouvelle échéance étant fixée au 31 décembre 2020.

Mme CORDEBARD remercie M. ALGRAIN et, en absence de questions et remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (895 000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.

Projet de délibération : 2020 DAC 545

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe les élus que la délibération concerne les trois cinémas indépendants du 10^e arrondissement, L'Archipel, Le Brady et Le Louxor, qui ont obtenu le label « Art et Essai ». Ces trois salles de cinéma poursuivent, depuis de nombreuses années, un important travail d'animation culturelle, ancré dans le quartier et dirigé vers tous les publics. Elles proposent, par exemple, des actions spécifiques pour le jeune public en lien avec les établissements scolaires et les associations, programment systématiquement les films en version originale et offrent, tout au long de l'année, des festivals sur des thématiques particulières, des avant-premières et des rétrospectives.

Pour soutenir la pérennité des activités de ces trois salles de cinéma, qui défendent et promeuvent des films d'auteur, l'engagement de la Ville de Paris est indispensable. M. ALGRAIN profite de l'occasion pour faire savoir que, tout récemment, la délégation de service public en direction du Louxor a été reconduite. Le Conseil du 10^e arrondissement avait voté en faveur de cette reconduction, Le Louxor étant un cinéma qui fonctionne extrêmement bien dans le quartier de Barbès, fréquenté par les habitants du 10^e arrondissement comme par ceux du 18^e.

M. ALGRAIN demande aux élus de voter la délibération, afin d'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à chacun des trois cinémas indépendants du 10^e arrondissement.

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions « Tous mobilisés » (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros).

Projet de délibération : 2020 DASCO 6

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que la délibération porte sur une subvention d'équipement pour des travaux dans les collèges du 10^e arrondissement, et rappelle que la collectivité parisienne prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics de la ville. À ce titre, les collèges peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement, ainsi que des subventions d'équipement pour des travaux dans les établissements, qui sont proposées à partir d'un recensement annuel des besoins matériels et mobiliers réalisé auprès des équipes scolaires.

Les subventions prévues pour 2020 concernent cinq collèges du 10^e arrondissement :

- pour le collège Bernard Palissy, une subvention de 20 650 euros pour du matériel et du mobilier ;
- pour le collège Françoise Seligmann, une subvention de 11 590 euros pour des ordinateurs, du mobilier et des microscopes pour des cours de science ;
- pour le collège de la Grange-aux-Belles, une subvention de 20 640 euros pour des ordinateurs, des rideaux et du mobilier pour l'infirmierie et le CDI ;
- pour le collège Valmy, une subvention de 16 600 euros pour des rideaux et des ordinateurs ;
- pour le collège Louise Michel, une subvention de 44 900 euros pour l'achat de mobilier et d'ordinateurs et pour la restauration scolaire.

M. ALGRAIN tient par ailleurs à rappeler que, si les gros travaux dans les collèges sont conduits par la Ville de Paris, un dispositif d'attribution de subventions a également été mis en place pour permettre aux établissements scolaires de faire face à des travaux urgents et qui ne présentent pas de technicité particulière. Ainsi, le collège Palissy percevra 1 380 euros pour des travaux de chauffage et le collège Louise Michel 21 450 euros pour la création d'un jardinet au niveau du réfectoire.

Ces subventions sont justifiées par le fait que ces cinq collèges du 10^e arrondissement ont fait preuve d'un dynamisme certain et obtenu des résultats importants qui font la fierté des parents d'élèves.

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (153 500 euros), conventions annuelles d'objectifs et avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 17 associations de jeunesse (5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

Projet de délibération : 2020 DJS 72

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe les élus que la délibération concerne une association bien connue du 10^e arrondissement, Musiques et Cultures Digitales, traditionnellement appelée « MCD », pour ses projets numériques à destination des jeunes. La Ville de Paris soutient très activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse et, dans un souci de continuité et de pérennisation des liens noués avec les associations locales, la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs permet de renforcer les liens de partenariat. La subvention qui est accordée tient compte de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre des inscrits, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisiens.

La présente délibération propose ainsi une subvention de 10 000 euros à l'association MCD, qui intervient très largement dans le 10^e arrondissement autour de projets comme les ateliers « En reportage permanent » et « Labotrucs », qui font découvrir aux jeunes issus des quartiers populaires les outils numériques et la réalisation de reportages vidéo.

En absence de questions et remarques, **Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (128 000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) et le Comité des OMS (4^e).

Projet de délibération : 2020 DJS 40

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON est heureux de terminer le dernier conseil d'arrondissement de la mandature avec un sujet qui lui tient particulièrement à cœur, la promotion du sport populaire. Les deux délibérations qu'il présente portent en effet sur le renouvellement de conventions annuelles d'objectifs et de subventions pour deux structures sportives du 10^e arrondissement.

La première délibération concerne le Club Populaire et Sportif du 10^e (CPS 10), qui, au cours de la mandature qui s'achève, a fêté ses quatre-vingt ans. Le CPS 10 a été un acteur incontournable de la vie sportive et de la vie démocratique de l'arrondissement, en s'engageant notamment à élaborer de nouveaux projets dans le cadre du budget participatif. Pour M. BEAUSSILLON, c'est aussi l'occasion de rendre hommage au président historique du CPS 10, Addy FUCHS, décédé en 2019, qui a joué un rôle primordial pour la promotion du sport populaire dans le 10^e arrondissement et a su transmettre sa passion aux jeunes. L'objet de la délibération est la reconduction de la convention annuelle, qui est votée chaque année depuis le début de la mandature et dont le montant reste inchangé à hauteur de 20 000 euros.

La deuxième délibération concerne une subvention de 7 400 euros – montant qui reste inchangé par rapport à l'année 2019 –, destinée à l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul. L'action sportive de cette association aux multiples objectifs rayonne dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul et a permis à des générations de jeunes de s'initier au sport et à la compétition sportive.

Mme CORDEBARD remercie M. BEAUSSILLON et, en absence de questions et remarques, propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (226 900 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives locales (1^{er}, 2^e, 6^e, 7^e, 9^e et 10^e).

Projet de délibération : 2020 DJS 60

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour un souci de forme, **M. BEAUSSILLON** tient à ajouter que s'il n'a pas mentionné le Comité des OMS dans sa présentation, c'est parce qu'il s'agit d'un sujet bien connu par les élus et que la subvention se maintient au même niveau que l'année dernière.

Mme CORDEBARD le remercie d'avoir apporté ce commentaire à la délibération déjà adoptée. Elle tient à se féliciter personnellement avec tous les élus, en leur assurant que c'était pour elle un véritable plaisir de présider cette dernière séance du Conseil d'arrondissement, comme d'ailleurs toutes les séances précédentes. La prochaine réunion aura lieu après les élections municipales de mars, avec le nouveau Conseil d'arrondissement. Mme CORDEBARD invite ensuite tous les présents à la suivre dans son bureau pour boire ensemble le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h15.